



Extrait Standard des tarifs

1) Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

a) Ouverture, transformation, clôture	gratuit
b) Relevés de compte	gratuit
c) Service de changement de domiciliation bancaire	gratuit
d) Transfert de compte dans une autre Banque	gratuit
e) Tenue de compte (par an)	
- Entreprises	450€
- Particuliers	60€
f) Services en agence	
- Caution immobilière, garantie ou provisionnée	152€
- Attestation, recherche, documentation	
+ Diverses demandes du titulaire du compte	30€
- Opérations de caisse pour les clients de passage	
+ Opérations de change suivant les conditions du marché	gratuit
+ Mise à disposition des fonds reçus de l'étranger	25€
- Virement en euros	25€
+ Transfert à l'étranger (l'Egypte) selon un barème précisé dans nos tarifs et conditions)	
- Opérations en transit d'ordre de Banques en faveur d'un bénéficiaire en Egypte	45€

2) **Banque à distance :** Consultation gratuite

3) Vos moyens et opérations de paiement

a) Carte bancaire internationale	
+ Cotisation annuelle	50€
+ Modification du plafond	25€
+ Réédition du code secret	5€
b) Virements	
+ Virement « Sépa » Union Européenne	25€
+ Virement « hors Sépa » Union Européenne	
* Egypte ou Liban 1,25% minimum	50€
* Autres pays 1,25% minimum	60€
c) Prélèvements /Tip	
+ Par autorisation de paiement donné	24€
+ Prélèvement par débit en compte	gratuit
d) Chèques	
+ Carnet de 25 chèques barrés (solde minimum 2000€ sauf si salaire domicilié)	gratuit
+ Remise de chèques en euros tirés	
o sur une Banque « Sépa »	gratuit
o sur une Banque « hors Sépa »	32€



TARIF ET CONDITIONS

A PRINCIPALES CONDITIONS APPLIQUEES AUX OPERATIONS DE LA CLIENTELE DE PASSAGE

Les opérations ne sont traitées qu'après vérification de l'identité du client de passage et justification de la provenance des fonds dès lors que le montant de la transaction est supérieur à 10.000 euros.

A ces conditions s'ajoutent, s'il y a lieu, les débours et frais entraînés par l'intervention de correspondants étrangers.

Prix en € / TTC

1 OPERATIONS DE CAISSE

1.1 OPERATIONS DE CHANGE

Les cours des devises sont communiqués au guichet de l'agence

- Achat et vente de billets de Banque en monnaie étrangère contre euros suivant les conditions du marché : gratuit

1.2 MISE A DISPOSITION DE FONDS RECUS DE L'ETRANGER

- | | |
|--|-------------------|
| - Versement en euro. | 25 € |
| - Versement en devise étrangère. | 1% (minimum 50 €) |
| - Recherche du bénéficiaire pour avis de mise à disposition. | 25 € |
| - Retrait par carte bleue émise en EGYPTE par : Banque Misr Le Caire | 25 € |

1.3 TRANSFERT A L'ETRANGER

- Ordre de virement à effectuer par swift en faveur d'un bénéficiaire à l'étranger :

. Egypte (KHOFO) ; si le montant est :

< 500 €	commission 25 €
compris entre 500 € et 1 500	commission 30 €
compris entre 1 500 € et 3 000	commission 50 €
compris entre 3 000 € et 7 000	commission 80 €
> 7000	1,25 ‰ minimum 100 €

. Autre pays

1,25 ‰ minimum 60 €

2 OPERATIONS EN TRANSIT (d'ordre de Banques)

- | | |
|---|------|
| - Ordre de virement reçu par SIT en euro à effectuer par swift en faveur d'un bénéficiaire en Egypte. | 45 € |
|---|------|

Conditions appliquées au 1/4/2011. L'agence se réserve le droit de modifier le présent tarif à tout moment.



B PRINCIPALES CONDITIONS APPLIQUEES AUX OPERATIONS DE LA CLIENTELE TITULAIRE DE COMPTES EN EUROS

Les opérations en compte courant sont prises en considération le jour où elles sont effectuées, à l'exception des remises de chèques pour encaissement à l'étranger.

1 SERVICES ATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

Frais de tenue de compte (par an) : . entreprises	450 €
. particuliers	60 €
Domiciliation du compte à nos guichets (par an)	50 €
1.1 CAISSE	
- Versement et retrait d'espèces.	Gratuit
Le cumul des transactions en billet de banque ne peut dépasser la contre-valeur de 10.000 € par an.	
1.2 VIREMENT RECU (date de valeur appliquée le jour de réception)	Gratuit
1.3 VIREMENT SEPA «UNION EUROPEENNE»	25 €
1.4 VIREMENT HORS SEPA «UNION EUROPEENNE»	
- Ordre de virement à effectuer par swift en faveur d'un compte dans une autre banque à l'étranger : . Egypte ou Liban	1,25 % minimum 50 €
. Autres pays	1,25 % minimum 60 €
- Recherche de domiciliation	20 €
1.5 MOYENS DE PAIEMENT	
1.51 Carnets de 25 chèques barrés :	
- Solde minimum lors de la remise de chaque nouveau carnet équivalent à 2.000 €, sauf si le salaire est domicilié.	
- Opposition sur chèque pour : . perte ou vol (par lettre d'opposition)	25 €
. utilisation abusive (par lettre d'opposition)	30 €
- Chèque sans provision, frais pour rejet chèque impayé pour absence ou insuffisance de provision ou tout autre motif	
. pour chèque supérieur à 50 euros	50 €
. pour chèque inférieur ou égal à 50 euros	30 €
- Rejet de chèque pour vices de forme (Absence de signature, signature non conforme, etc...)	20 €
- Blocage de provision sur chèque impayé, si demandé.	20 €
1.52 Carte bancaire internationale VISA avec débit différé :	
- Cotisation annuelle.	50 €
- Modification du plafond de la carte bancaire.	25 €
- Retrait d'espèces aux guichets automatiques (DAB).	Gratuit
- Réédition code secret	5 €
- Opposition sur carte.	35 €
- Frais d'annulation sur carte non réclamée.	25€
- Incident sur carte VISA : . Déclaration à la BDF d'une décision de retrait de carte bancaire	86 €
1.53 Prélèvement automatique autorisé par le client :	
- Par autorisation de paiement donnée.	24 €
- Prélèvement par débit en compte.	Gratuit
- Opposition sur prélèvement.	20 €
- Avis de rejet de prélèvement sans provision.	20 €
1.54 Emission de chèque de banque	30 €



1.6 ENCAISSEMENT

- Remise de chèques en euros tirés sur une Banque « Sépa ». Gratuit
 - . Date de valeur appliquée pour crédit immédiat sous réserve d'encaissement du chèque en euro. Frais des correspondants à déduire
- Remise de chèques en euros tirés sur une banque établi hors « Sépa » hors frais des correspondants 32 €
- Retour de chèque impayé pour défaut de provision ou sans provision ou tout autre motif 15 €
- Billet à ordre et lettre de change. 15 €

1.7 OPERATIONS DIVERSES

- Relevé de compte mensuel Gratuit
- Historique demandé au guichet. 5 €
- Recherche de document, facturettes, justificatifs de retrait (par document). 10 €
- Frais de gestion d'adresse erronée. 25 €
- Suivi des comptes débiteurs : lettre de notification au client. 23 €
- Déclaration au FICP ou à la BDF, notification d'une interdiction. 24 €

2 OPERATIONS DE CHANGE

- Change : suivant les conditions du marché.
- Encaissement de chèque en devise, autre que celle de la devise du compte, remis pour crédit après encaissement :
 - . Tiré sur une banque du pays de la devise 32 €
 - . Tiré sur une autre banque 40 €
- Avis de sort 30 €

3 REMUNERATION DES COMPTES DE DEPOTS A TERME

- **INVESTISSEMENT = ou > à 5.000 € AVEC UN PREAVIS DE DEUX JOURS OUVRES.**
- . Rémunération suivant les conditions du marché, la durée et le montant.
- . Pénalités de rupture du contrat avant son terme :
 - 0,1% du capital par mois indivisible restant à courir (minimum de 40 €)

4 PRETS

Les informations figurant dans cette rubrique ne constituent ni une autorisation de découvert ni une offre de prêt.

4.1 DECOUVERT EN COMPTE NON-CONVENU OU NON-FORMALISE

- . Taux effectif global : Eonia mensuel plus 5%.

4.2 PRET PERSONNEL NON-PERMANENT (NON-REVOLVING)

- Montant : selon accord particulier
- Taux nominal annuel : Euribor plus une marge aux conditions du marché
- Frais d'assurance prélevés à la mise en place du prêt : Taux applicable par l'assureur.
- Frais d'ouverture de dossier de prêt. 100 €

